Image not found or type unknown

pension alimentaire et abandon de famille

Par **guitare36**, le **20/02/2019** à **08:45**

Bonjour

Je suis désignée tiers digne de confiance depuis septembre 2018 j ai la garde de ma petite fille agée de bientot 16 ans et de mon petit fils 8 ans enfants nés de péres differents

le pére de ma petite fille a repri contact depuisle jugement rendu du 10 septembre 2018 une mesure educative s en suit ce dernier accuse ma fille d avoir empeché les liens entre pere fille (chose auxquelles il y a une part de v érité) mais une autre bonne part ce dernier n a pas fait d efforts quelconques non plus pendant pas loin de 10 ans)

le pere de mon petit fils s e desinteresse ne se deplace jamais pour savoir au niveau scolaire etc prends son fils de temps en temps ce sont ses propres parents qui le prennent à sa place

chacun des 3 parents doit me regler une pension alimentaire qui s execute sans difficulté par le pere de ma petite fille(120e) mais la mére n a pas reglé septembre 2018 decembre 2018 janvier 2019 et la fevrier 2019 pour les deux enfants (120e)et le pere de mon petit fils regle (100e)toujours en retard toujours fin de mois je suis toujours obligée d aller lui demander de faire vite mais celui ci n en fait qu à sa tete aussi! aussi c est une situation qui en tant que grand mére et désignée tiers digne de confiance j en arrive a mes questions la mére se desinteressant totalement de sa fille et ne reglant pas volontairement les pensions ai je le droit de deposer plainte pour abandon de famille (selon le jugement celle ci ne voulait pas me regler de pension) et le pere de mon petit fils comment lui rappeler par voie juridique ces devoirs car il ne repond pas a mes demandes je signale que le service aemo est au courant mais me dit de ne pas deposer plainte etc mais en attendant je vois que les choses ne changent pas j ai du faire intervenir un huissier pour le remboursement des sommes dues par la mere mais il y a abandon de famille et en tant que tiers digne de confiance je ne sais si je le peux pourriez vous me répondre à ce sujet

merçi

a bientot

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés